



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1339

26 July 2019

FRENCH

Original: ENGLISH

1238^e séance plénière

Journal n° 1238 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1339
THÈMES POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION DE 2019
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT
LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Décide :

De retenir les thèmes suivants pour la deuxième partie de la Réunion de 2019 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine : « Roms et Sintis » ; « Crime de haine » ; et « Sécurité des journalistes ».

PC.DEC/1339

26 July 2019

Attachment

FRENCH

Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus sur les décisions du Conseil permanent relatives aux dates, au lieu, à l'ordre du jour et aux thèmes de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de l'OSCE, la Fédération de Russie continue d'estimer que les thèmes et les modalités d'organisation des activités menées par l'OSCE dans la dimension humaine, y compris la Réunion susmentionnée, le séminaire annuel et les trois réunions supplémentaires, doivent être considérés comme un ensemble.

Toutefois, la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et le séminaire à Varsovie ne peuvent officiellement avoir lieu que si le Conseil permanent de l'OSCE adopte les décisions pertinentes, tel que prévu dans sa décision de procédure de base, à savoir sa Décision n° 476.

Toutes les tentatives d'enfreindre les Règles de procédure de l'OSCE, qui ont été approuvées par le Conseil permanent en 2006, sont inadmissibles. Elles portent atteinte à la règle du consensus de base de notre organisation et à l'autorité de ses organes décisionnels, y compris le Conseil permanent, et mettent en péril tout le système des engagements de l'OSCE.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et incluse dans le journal de ce jour. »